

Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Vendredi 31 juillet 2020-

Présent-e-s : Pascal Bouit, Nicole Chaudier, Michel Cimaz, Michel Deloche, Dorothée Durnez, Alain Fluchaire, Samia Hamdi, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Claudette Pratesi, Hervé Vignal.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h30.

En préambule, le maire, Michel Cimaz, informe les conseillers municipaux du sens de son vote au conseil communautaire de la CAPCA.

Elu vice-président chargé de l'action sociale, la jeunesse et la petite enfance, et donc de la gestion du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), il a insisté sur trois points : avoir les mains libres dans son action ; l'augmentation du fonds de concours envers les communes ; la révision des attributions de compensation dues à la communauté de communes.

Des délibérations doivent être modifiées : l'indemnité du maire et des adjoints où les taux ne doivent pas figurer dans la délibération mais dans un tableau annexe ; les délégations de signatures qui doivent être données dans l'ordre du tableau officiel (maire, puis adjoints, puis conseillers).

1) Vote du budget primitif 2020.

En raison des restrictions dues à la pandémie du coronavirus, le budget primitif 2020 n'a pas pu être voté plus tôt.

Préparé et examiné lors du conseil municipal du 10 juillet, ce budget primitif est aujourd'hui soumis au vote des conseillers.

La proposition de budget est examinée ligne par ligne pour explication détaillée.

En fonctionnement, la proposition est de **202 946,20 €** en recettes et en dépenses.

En investissement, **74 807,65 €** en recettes et en dépenses.

Il est à noter que la somme de 30 000 € de rentrée due à la compensation de l'Etat pour la taxe d'habitation n'est pas encore inscrite dans ce budget, faute d'en connaître la ligne adéquate.

Cette somme est cependant acquise.

Soumis au vote, le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Reprise des tombes du cimetière.

La décision de récupérer de la place au cimetière a été prise il y a plusieurs années.

Après recherche des éventuelles familles pouvant se manifester, il y a lieu de procéder à l'identification des ossements restants qui seront déposés dans une fosse commune du cimetière. L'entreprise Chièze est chargée de cette opération pour un coût de 4930 € hors taxe.

Il ya donc lieu d'établir un arrêté d'autorisation.

Cet arrêté est voté à l'unanimité.

3) Questions diverses.

- Le conseil municipal décide d'embaucher Eliane Delarbre à raison de 2 heures par semaine, à partir de septembre 2020 pour l'entretien des locaux publics (mairie, salle polyvalente, bibliothèque...).
- Pour la délégation auprès du syndicat Eyrieux-Clair, il y a lieu de faire une rectification. Nicole Chaudier en sera la titulaire et Claudette Pratesi la suppléante.
- Concernant la création éventuelle d'une association culturelle, une discussion est engagée. La création d'une telle association peut se faire sous deux formes : association indépendante ou office communal.
- Le rapatriement des cendres de notre ancienne collègue Geneviève Gréco aura lieu samedi 1^{er} août au cimetière communal. La cérémonie de dispersion des cendres se fera à 17h au nouveau « jardin du souvenir », en présence des membres de sa famille.
- Pour information : le propriétaire des ruines de Rossille demande une réfection du chemin qui y mène.
- Une visite du ban communal pour les nouvelles élues (Dorothée Durnez, Samia Hamdi et Claudette Pratesi) sera organisée lundi 3 août. Rendez-vous est fixé devant l'église du village à 9h. C'est Jean-Marie Mengin qui en sera l'organisateur.
- Le pylône de téléphonie mobile du serre de Jurus sera prochainement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22h15.**

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

En raison de notre engagement pendant la campagne électorale de donner la parole aux habitants de la commune, le maire invite un participant présent à s'exprimer. Cet habitant évoque la dangerosité de la route départementale dans la traversée du hameau des Baraques. Il propose de mettre à l'étude avec les services du département une possibilité de déviation.